



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Réunion de groupe d'experts sur le Rapport régional sur l'Indicateur
du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique**

9 et 10 octobre 2017

Centre de conférences des Nations Unies, Addis-Abeba (Éthiopie)

Aide-mémoire

Juillet 2017

I. Historique et justification

A. Importance des statistiques différenciées par sexe

1. Les statistiques différenciées par sexe recoupent les domaines traditionnels de la statistique et permettent de recenser, de collecter, de compiler, d'analyser, de présenter et de diffuser des statistiques rendant compte du vécu des hommes et des femmes et des principaux problèmes liés aux questions de sexospécificitéⁱ. La ventilation des données par sexe est un élément important de la production, de l'analyse et de la diffusion des statistiques différenciées par sexe. Cependant, les statistiques différenciées par sexe doivent aller au-delà de la ventilation des données par sexe. En plus de ventiler les données par sexe, la compilation, l'analyse et la diffusion de ces statistiques doivent :

- a) Rendre compte de la problématique de genre ;
- b) Se fonder sur des concepts et des définitions rendant suffisamment compte de la diversité des femmes et des hommes et restituant tous les aspects de leurs vécus ; et
- c) Prendre en compte les stéréotypes et les facteurs sociaux et culturels qui peuvent induire des préjugés sexistesⁱⁱ.

2. Les défenseurs d'une plus grande égalité entre les sexes et de la promotion de la femme préconisent l'adoption d'une approche sexospécifique de la statistique qui reconnaît que ce sont des facteurs culturels et sociaux qui expliquent que les hommes et les femmes ont des rôles différents dans la société, un accès inégal aux ressources ainsi qu'un contrôle différent sur ces dernières, et des compétences et des intérêts différentsⁱⁱⁱ. Sans une telle approche, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets ne prendront pas en compte adéquatement les statuts différents des hommes et des femmes. Les statistiques différenciées par sexe sont également nécessaires pour suivre et évaluer les politiques, les programmes et les projets et fournir des données factuelles à la recherche.

B. Mandats

3. La recherche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est inscrite dans les déclarations, les engagements et les cadres de développement internationaux et régionaux dont une majorité de pays africains sont signataires. Au niveau international, ces déclarations comprennent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 et le Programme de développement durable pour l'après 2015, qui énonce 17 objectifs de développement durable assortis de cibles devant être atteints d'ici 2030. Les initiatives régionales, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sa composante « égalité entre les sexes » et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique de 2004, ont également ouvert la voie à la défense de l'égalité des genres. En outre, de nombreux gouvernements ont adopté des cadres législatifs et réglementaires et ont mis en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir cette égalité et l'autonomisation des femmes.

4. La Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing a marqué une étape importante dans le développement de données et statistiques différenciées par sexe. Au titre de l'objectif

H.3 (« Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation ») elle a appelé les services statistiques nationaux, régionaux et internationaux et les organes compétents des pays et des institutions des Nations Unies à « veiller à ce que les statistiques soient collectées, compilées, analysées et présentées par âge et par sexe et reflètent la problématique hommes-femmes existant dans la société »^{iv}, les gouvernements à « utiliser davantage de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets »^v, et les Nations Unies à « promouvoir la mise au point de méthodes statistiques permettant d'améliorer les données concernant la place des femmes dans le développement économique, social, culturel et politique »^{vi}.

5. Le Programme de développement durable contient un objectif à part entière (Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), qui souligne l'importance qui s'attache à assurer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles en adoptant des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables. Ces politiques et législations devraient tendre à régler les questions prioritaires pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, s'agissant notamment de la discrimination, de la violence à l'égard des femmes et des filles, de pratiques nocives, de soins et travaux domestiques non rémunérés, de la participation à la prise de décisions et aux fonctions de direction, de l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de santé sexuelle et procréative, de droit d'accès aux ressources économiques et à la technologie. En plus de l'Objectif 5, les perspectives sexospécifiques et les indicateurs spécifiques aux femmes sont également intégrés à de nombreux autres objectifs, en particulier à ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté, à la santé maternelle, au niveau d'instruction, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'emploi. Une telle démarche encouragera les pays à utiliser les données ventilées par sexe pour toutes les questions abordées dans le cadre des objectifs de développement durable.

C. Suite donnée par la CEA aux mandats en vigueur

6. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a un programme consacré à l'appui aux États membres en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes gérées par le Centre africain pour le genre. Suite à la restructuration de la CEA lancée en 2012, le Centre a lancé l'Initiative continentale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui introduit une perspective stratégique dans son programme de travail. L'initiative a été approuvée par la septième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA à Abuja (Nigéria) en 2014. Elle comporte trois axes autour desquels s'organise le travail du Centre, à savoir : autonomisation économique, droits fondamentaux de la femme et secteur social.

7. Les programmes et les produits de la connaissance du Centre africain pour le genre ont régulièrement souligné la valeur et l'importance de la collecte et de l'utilisation de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes dans la définition efficace des priorités politiques. Une des principales stratégies de mise en œuvre de l'initiative est la production de statistiques différenciées par sexe précises, accompagnée de recherches sur les politiques destinées à étayer les politiques et les programmes, notamment l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'IDISA a été mis au point par la CEA à la suite du processus d'examen de Beijing+10 en 2004, au cours duquel un grand nombre de pays africains rendant compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme

d'action de Beijing ont indiqué que les données nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis en matière d'égalité homme-femme et d'autonomisation des femmes faisaient défaut ou, lorsqu'elles existaient, étaient lacunaires.

II. Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

8. L'IDISA a été lancé par la CEA en 2004 dans le but d'aider les États membres à mesurer l'écart entre la situation des hommes et des femmes en Afrique et évaluer les progrès réalisés par les gouvernements africains dans la mise en œuvre de leurs politiques dans ce domaine. Il a été approuvé par les ministres chargés de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes lors de la Conférence régionale africaine sur les femmes tenue à Addis-Abeba en octobre 2004.

9. Les objectifs spécifiques de l'IDISA sont les suivants :

a) Fournir aux États africains des données et informations sur la situation en ce qui concerne l'égalité des sexes et les effets de leurs politiques d'égalité sur la réduction de la marginalisation des femmes ;

b) Démocratiser les outils statistiques et fournir aux planificateurs et aux spécialistes du développement un outil de suivi efficace, fiable et facile d'utilisation ;

c) Doter les décideurs et leurs partenaires d'un outil pour intégrer la problématique hommes-femmes dans la planification nationale et les processus de prise de décisions et mesurer l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme dans les sphères économiques, politiques et sociales ; et

d) Renforcer la capacité des États membres à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

10. Les résultats attendus au terme du processus de l'IDISA sont les suivants :

a) Renforcement des capacités des chercheurs et des statisticiens dans les pays mettant en œuvre l'IDISA à générer et utiliser des statistiques de genre et des données ventilées par sexe fiables et validées au niveau national ;

b) Renforcement de la capacité des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes à relever les défis en matière de mesure de leurs progrès dans la réalisation de leurs engagements internationaux et régionaux ; et

c) Disponibilité de données sur l'égalité des sexes que les bureaux sous-régionaux de la CEA peuvent utiliser pour élaborer des profils de pays.

11. L'IDISA comprend deux parties : l'Indice de la condition féminine (ICF) et le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA). L'ICF couvre les aspects relatifs aux relations entre genres qui peuvent être mesurées quantitativement, tandis que le TBPFA couvre les questions d'ordre qualitatif relatives aux résultats des politiques de parité des sexes adoptées par les gouvernements africains en application des engagements régionaux et

internationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Note technique de l'IDISA contient une description détaillée de l'Indicateur.

12. L'IDISA a été expérimenté dans 12 pays : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie. Durant la deuxième phase, il a été expérimenté dans 14 autres pays, à savoir le Botswana, le Burundi, Cabo Verde, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo et la Zambie. La troisième phase a été mise en œuvre en Afrique du Sud, en Guinée, au Libéria, en Namibie, au Niger, au Rwanda, aux Seychelles, en Sierra Leone et au Swaziland ; la quatrième phase a quant à elle été mise en œuvre en Guinée-Bissau, en Mauritanie, à Maurice, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad. Au total, 39 pays ont entrepris des études nationales sur l'IDISA, l'Afrique du Sud ayant accompli le processus deux fois.

III. Validation du Rapport régional de l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

13. Le Centre africain pour le genre de la CEA organisera une réunion de groupe d'experts les 9 et 10 octobre 2017. La réunion se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (Éthiopie).

A. Objectif, résultats et produits attendus

14. Le principal objectif de la réunion est d'examiner le projet de Rapport régional sur l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique établi par le secrétariat de la CEA sur la base des principales conclusions des rapports nationaux sur l'IDISA.

15. Le résultat attendu de la réunion est un ensemble de recommandations claires pour guider la révision et la finalisation du Rapport régional sur l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique établi par le secrétariat de la CEA.

16. Deux produits principaux résulteront de la réunion :

- a) Un rapport de la réunion ; et
- b) Des commentaires et des contributions en vue de la révision et de la mise au point du Rapport régional sur l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique.

B. Bénéficiaires et incidence attendue

17. À terme, les principaux bénéficiaires de cette réunion seront les États membres de la CEA qui auront amélioré leurs données et informations pour la planification et le contrôle des politiques ainsi que pour la prise de décisions. Grâce au rapport final, aux rapports nationaux de l'IDISA et à la réunion, les spécialistes du genre et les décideurs pourront mieux comprendre les principales problématiques de genre auxquelles font face les pays ayant participé au rapport. En conséquence, la CEA et les autres organisations régionales et internationales comprendront mieux les besoins des États membres dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les

sexes et seront à même d'institutionnaliser la collecte, l'analyse, la gestion et la diffusion des statistiques différenciées par sexe au sein des systèmes statistiques nationaux.

C. Indicateurs de résultat pour le suivi

18. Les indicateurs de résultat pour cette réunion sont les suivants :

- a) La version finale du Rapport régional sur l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique est préparée ;
- b) Une réunion de groupe d'experts est organisée et le niveau de satisfaction des participants est mesuré ;
- c) Le nombre de pays préparant des publications sur les statistiques de genre après la réunion est recensé ; et
- d) La mesure dans laquelle les pays mettent en œuvre les recommandations du rapport est précisée.

D. Participants et organisation du travail

19. La réunion rassemblera entre 40 et 45 participants. Les pays mettant en œuvre l'IDISA seront représentés par le secrétaire général du ministère chargé des questions de genre (ou son représentant) et un représentant de l'office national de statistique. Les experts des domaines couverts par l'IDISA y participeront également.

20. La réunion comprendra des séances plénières et des séances de groupe qui donneront lieu à des exposés introductifs et des débats en groupes restreints et des débats ouverts. La réunion se tiendra en anglais et en français. Un programme de travail détaillé sera envoyé aux participants en temps voulu.

ⁱ Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995), *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes*, Numéro de vente : 96.IV.13, paragraphe 206, voir : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>.

ⁱⁱ Division de statistique (2015), *Gender Statistics Manual : Integrating a Gender Perspective in Statistics*, voir : <https://unstats.un.org/unsd/genderstatmanual/What-are-gender-stats.ashx> (en anglais).

ⁱⁱⁱ Commission économique pour l'Europe et Institut de la Banque mondiale, 2010, *Developing Gender Statistics : A Practical Tool*, page 1 (en anglais).

^{iv} *Op. Cit.* 1, paragraphes 206.

^v *Ibid.*

^{vi} *Ibid.*